

ASSEMBLÉE NATIONALE13 mai 2014

POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL - (N° 1848)

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° AS54

présenté par
M. Robiliard, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« pas »,

le mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle